

MODALITES D'INSCRIPTION 2022-2023

Rentrée scolaire le 1^{er} septembre 2022

Elèves de BTS

NOM : Prénom : BTS 1 BTS 2

L'inscription sera définitive après réception des documents suivants :

- Secrétariat des élèves
Fiche de synthèse complétée - Copie de la carte d'identité
 - Intendance
Fiche intendance – Règlement de la restauration signée - Chèque de 37,50€ pour les D.P – Autorisation prélèvement automatique et SEPA + RIB
 - Infirmerie
Fiche infirmerie – Fiche de renseignements en cas d'urgence – Demande de transfert de dossier médical - Copie des vaccinations
 - Vie Scolaire
Autorisations de sortie & droit à l'image Pronote – Maison du Lycéen (facultatif)
 - Association Sportive du Lycée de Decize (facultatif)
Adhésion à l'Association Sportive 15€ - T-shirt 10€
- Autres documents à fournir :
- La photocopie de de la carte d'identité ou du livret de famille (pages d'extrait de mariage puis de tous les frères et sœurs)
 - La photocopie du jugement de divorce

ATTENTION

- L'assurance scolaire est demandée uniquement en cas de participation aux sorties ou voyages.

Dossier à déposer ou renvoyer par courrier avant le 30/06/2022

Lycée Maurice Genevoix
 Secrétariat des élèves- Inscriptions BTS
 51 route d'Avril / Loire – 58 300 - DECIZE

Pour toute demande particulière, contactez le secrétariat des élèves

Lien vers les transports scolaires :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/transport-scolaire-nievre>

BOURSES SUPERIEURES	Les demandes sont à faire depuis le site internet du CROUS après avoir constitué votre Dossier Social Etudiant. Une fois la notification d'attribution reçue, elle devra être amenée pour saisie au secrétariat des élèves
REGLEMENT INTERIEUR	C'est le document qui règle la vie des élèves au Lycée. Il se trouve dans le carnet de liaison distribué à la rentrée. Les familles et l'élève doivent OBLIGATOIREMENT le signer et en prendre connaissance dès la distribution
INTERNAT	L'établissement fournit les couvertures, dessus de lit, alèses et taies de traversin. Leur entretien est assuré par l'établissement selon le planning affiché dans les dortoirs. Les internes doivent fournir le linge de lit (<i>drap housse 90 x 190, drap ou housse de couette</i>), en assurer l'entretien tous les 15 jours et obligatoirement avant chaque départ en vacances. L'accès aux dortoirs et chambres est interdit avec des chaussures. Prévoir des chaussons d'intérieur, deux cadenas (<i>armoire & bureau</i>) et le nécessaire de toilette. Les internes sont responsables du mobilier et de la literie mis à leur disposition.
FOURNITURES	Les professeurs communiqueront leurs besoins en matériel lors des premières séquences de cours
PRONOTE	L'accès à pronote se fait avec votre compte Educonnect depuis Eclat : https://cs-mgenevoix-decize.eclat-bfc.fr/ (Responsables ou élèves)

Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS)

Codes à reporter

Codes à reporter sur la fiche de renseignement (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

FICHE SYNTHÈSE

Année scolaire : 2022-2023

Inscription en classe de BTS Gestion de la PME :

1ère année

2ème année

IDENTITE DE L'ÉLÈVE

Nom de famille :

Nom d'usage : Sexe : F M

Prénoms :

Né(e) le : .. / .. / .. A :

Pays de naissance : Nationalité :



COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

(Téléphone mobile et mail à renseigner pour les élèves majeurs)

L'élève habite chez :

Possède sa propre adresse :

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

domicile : travail :

mobile :

SCOLARITÉ

Choix du régime : (Voir fiche Intendance)

Pour information LV1 anglais uniquement

Scolarité précédente :

Etablissement fréquenté en 2021-2022 :

Code postal : Ville : Classe :

REPRESENTANT LEGALPaie les frais scolaires : A contacter en priorité :

Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.



Nom de famille : Prénom :


Nom d'usage : PCS :

Adresse :

Code postal : Commune : Pays :

@ Courriel : Communique son adresse aux associations de parents d'élèves :

 domicile :  travail :

 mobile : Accepte de recevoir des SMS :

REPRESENTANT LEGALPaie les frais scolaires : A contacter en priorité :

Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.



Nom de famille : Prénom :


Nom d'usage : PCS :

Adresse :

Code postal : Commune : Pays :

@ Courriel : Communique son adresse aux associations de parents d'élèves :

 domicile :  travail :

 mobile : Accepte de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGEPaie les frais scolaires : A contacter en priorité :

Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.



Nom de famille :


Nom d'usage : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

 domicile :  travail :



 mobile : Accepte de recevoir des SMS :


AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :

 domicile :  travail :

 mobile : Accepte de recevoir des SMS :

FICHE INTENDANCE

Année scolaire : **2022-2023**

Classe :

Régime :

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom de famille : Sexe : F M

Nom d'usage : Né(e) le : .. / .. / ..

Prénoms :

Commune de naissance : Département de naissance :

Pays de naissance : Nationalité :

COORDONNEES DE L'ELEVE

L'élève habite chez : *(adresse à compléter au dos)*

Possède sa propre adresse : *à compléter uniquement si différente des responsables*

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

 domicile :  travail :

 mobile :

Demi-pensionnaire : au moins 3 repas / semaine

Externe : au plus 2 repas / semaine

Indiquer le responsable financier de l'élève :

Responsable 1

Responsable 2

Autre (précisez) :

Documents à fournir obligatoirement :

RIB

Pour les internes : Autorisation de prélèvement ET mandat SEPA complété

Pour les 1/2 pensionnaires : Règlement de 37.50€ (à l'ordre du lycée Maurice Genevoix)

Je soussigné(e)..... Responsable légal(e)

de l'élève :

Reconnaît avoir pris connaissance du service d'hébergement et de restauration.

Fait àle...../...../20.....

Signature

REPRESENTANT LEGAL 1Paie les frais scolaires : Perçoit les aides : Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage :

PCS :

Adresse :

.....

.....

.....

Code postal : Commune : Pays :

@ Courriel : A contacter en priorité :

☎ domicile : ☎ travail :

☎ mobile : J'accepte de recevoir des SMS : **REPRESENTANT LEGAL 2**Paie les frais scolaires : Perçoit les aides : Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage :

PCS :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Commune : Pays :

@ Courriel : A contacter en priorité :

☎ domicile : ☎ travail :

☎ mobile : J'accepte de recevoir des SMS : **PERSONNE EN CHARGE**Paie les frais scolaires : A contacter en priorité : Lien avec l'élève : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

☎ domicile : ☎ travail :

☎ mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

SERVICE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Année 2022/2023

Le service d'hébergement et de restauration du lycée Maurice Genevoix est un service annexe proposé aux familles, celui-ci n'est pas obligatoire. Pour que ce service demeure de qualité, il vous est demandé de respecter les règles suivantes :

1 – Fonctionnement du service de restauration

1.1 - Carte de self

L'élève **devra obligatoirement être muni d'une carte magnétique nominative** permettant de délivrer un plateau-repas et de débiter un repas.

Cette 1^{ère} carte est remise gratuitement aux nouveaux élèves de la cité scolaire ayant choisi le régime de la demi-pension ou de l'internat (les élèves provenant du collège Maurice Genevoix doivent conserver leur carte). Elle est valable pour toute la scolarité de l'élève à la cité scolaire Maurice Genevoix. L'élève devra donc en prendre soin et ne pas la détériorer. En cas de perte ou de dégradation, le remplacement de la carte est à la charge de la famille. **Le prix est fixé à 3,30 €** (tarif 2022) et est susceptible d'évoluer sur décision du Conseil d'Administration.

Chaque carte est programmée pour 1 passage journalier (demi-pension) ou par service (internat). **En cas exceptionnel d'oubli de carte ou d'approvisionnement**, un plateau repas sera remis à l'élève après le passage des élèves en règle. Le repas sera débité manuellement. L'élève se verra sanctionné en cas d'oublis répétés.

Cette carte d'accès est personnelle et ne doit être en aucun cas prêtée à un autre camarade.

1.2 - Prix d'un repas - approvisionnement de la carte de self (demi-pension)

Le prix d'un repas au 1^{er} janvier 2022 pour les élèves demi-pensionnaires et externes est de 3,75 € (tarif voté pour une année civile). Le nouveau tarif sera voté en novembre 2022 pour l'année 2023, conformément aux décisions du Conseil Départemental de la Nièvre, et sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'approvisionnement de la carte peut être effectué soit par chèque, soit en espèces :

- **Règlement par chèque** : à l'ordre du Lycée Maurice Genevoix.
Indiquer obligatoirement au dos du chèque nom, prénom et classe de l'élève.
- **Règlement en espèces** : un reçu sera remis à l'élève pour le contrôle des parents (à récupérer le lendemain en vie scolaire).

Dans les deux cas, les règlements devront être glissés dans une enveloppe mentionnant nom, prénom et classe de l'élève. Cette enveloppe sera déposée par l'élève dans l'urne prévue à cet effet, dans le bureau de Vie Scolaire.

Lors de chaque passage au self, le nombre de repas restant sur la carte est indiqué.

1.3 – Accès au service restauration

Le service de restauration est ouvert de 11 h 00 à 13 h 15 du lundi au vendredi.

Pour les internes, le petit-déjeuner est servi à 7h et le dîner à 19h.

L'accès au restaurant scolaire implique le respect des horaires d'ouverture, des mesures d'hygiène, du respect des quantités autorisées.

Le repas est composé d'une entrée, un plat, un produit laitier et un dessert. Les élèves ont le choix entre plusieurs entrées, 2 plats principaux, des produits laitiers et plusieurs desserts.

La présence à tous les repas est obligatoire pour les internes.

Les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par la famille auprès de la vie scolaire.

Il est demandé aux élèves, usagers du service restauration, un comportement correct. L'accès à la demi-pension et le moment du repas doivent se faire dans le calme.

Les élèves doivent également le respect au personnel de service et doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition. Tout objet brisé ou détérioré sera facturé aux familles (cf règlement intérieur)

Tout manquement grave aux obligations des usagers pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du service de restauration.

2 – Choix du régime d'accueil

Le choix du régime sera noté sur la fiche d'inscription et la fiche intendance.

Il ne peut être modifié qu'en fin de trimestre, après demande écrite de la famille, pour le trimestre suivant. Aucune modification n'est acceptée en cours de trimestre.

Externe

L'élève prend un à deux repas maximum par semaine. Le repas devra être réglé au plus tard la veille.

Demi-pensionnaire (DP)

L'élève prend au moins deux repas par semaine.

Interne

Le forfait d'internat comprend tous les repas et les nuitées. Il est à régler par la famille, au vu d'un avis des sommes à payer émis en début de trimestre.

Le tarif d'internat est voté pour une année civile. A titre indicatif, il est de 1380.60 € pour l'année 2022. Le montant du trimestre septembre-décembre 2022 s'élève à 514,80 €.

Les nouveaux tarifs seront votés en novembre 2022 par le Conseil d'Administration du lycée pour l'année 2023, conformément aux décisions du Conseil Départemental de la Nièvre.

Modalités de paiement de l'internat :

- Par **prélèvements automatiques** (retourner obligatoirement les documents joints : autorisation de prélèvement et mandat SEPA).
- Par **virement** au compte trésor de l'Agent comptable du lycée Maurice Genevoix, DGFIP de la Nièvre
IBAN FR76 1007 1580 0000 0010 0274 092 TRPUFRP1
- Par **chèque** libellé à l'ordre du lycée Maurice Genevoix de Decize
- En **espèces**

Remise d'ordre : remise sur le montant des frais scolaires qui peut être accordée à un élève quittant l'établissement ou étant momentanément absent.

Elle peut être obtenue de plein droit par les familles si l'absence de l'élève est imputable à l'établissement dans les cas suivants :

Fermeture des services de restauration ou des services d'hébergement pour cas de force majeure (épidémie, grève du personnel...).

Participation de l'élève à une sortie pédagogique, un voyage scolaire ou un stage en entreprise pour lesquels le lycée ne prend pas en charge les repas.

Elle peut être obtenue sous condition si l'absence d'une durée de 15 jours calendaires consécutifs est imputable à l'élève. La demande est à formuler par écrit par la famille, accompagnée de pièces justificatives motivant l'absence.

3 – Approvisionnement du compte pour la rentrée 2022-2023 *(uniquement pour les DP)*

Un dépôt de 37, 50 euros est demandé au début de l'année scolaire. Il peut être effectué soit par chèque à l'ordre du Lycée Maurice Genevoix de Decize (indiquer le nom, prénom de l'élève concerné au dos du chèque), soit en espèces.

Le versement pourra être :

- adressé par courrier à l'intendance du lycée avant le 1er juillet 2022 (ne pas envoyer d'espèces)
- déposé avec le dossier d'inscription ou de réinscription.

La carte de restauration devra ensuite être régulièrement approvisionnée au cours de l'année scolaire, afin que son solde ne soit pas négatif (l'approvisionnement minimum d'un montant de 37,50 € est à privilégier).

En cas de difficultés de paiement, n'hésitez pas à contacter l'assistante sociale de l'établissement.

Modalités pour paiement de l'internat par prélèvement automatique



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Collège Les Courlis

15 boulevard Léon Blum
BP 11
58000 NEVERS
Tel. 03 86 59 78 00
Fax 03 86 59 78 06
Courriel
0580682b@ac-dijon.fr

Lycée Maurice Genevoix

51 route d'Avril-sur-Loire
58300 DECIZE
Tel. 03 86 77 07 30
Courriel
0580761m@ac-dijon.fr

L'agence comptable du collège les Courlis, à laquelle le lycée Maurice Genevoix est rattaché, propose aux parents d'élèves d'utiliser le prélèvement automatique pour le règlement de l'internat.

Les familles d'élèves internes souhaitant mettre en place le prélèvement automatique doivent remplir le coupon ci-dessous ainsi que le mandat de prélèvement SEPA (document joint) valant autorisation auprès de la banque et engagement juridique. Elles devront transmettre ces documents **accompagnés d'un R.I.B. lors de la remise du dossier d'inscription.**

Les familles dont le paiement de l'internat était effectué par prélèvement en 2021/2022 doivent uniquement valider la poursuite de celui-ci via le coupon ci-dessous.

Pour l'année scolaire 2022/2023, les prélèvements auront lieu aux dates suivantes :

Trimestre	Date	Nature	Montant
Septembre/décembre 2022 : 514,8 €	6 octobre 2022	Avance	177,00 €
	6 novembre 2022	Avance	177,00 €
	8 décembre 2022	Ajustement	160,80 €
Janvier/mars 2023 : (montant non connu à ce jour)	7 janvier 2023	Avance	
	9 février 2023	Avance	
	9 mars 2023	Ajustement	
Avril/juillet 2023 : (montant non connu à ce jour)	6 avril 2023	Avance	
	6 mai 2023	Avance	
	8 juin 2023	Ajustement	

- Prélèvement d'avance : prélèvement partiel de la somme due pour un montant fixe
- Prélèvement d'ajustement : prélèvement en fonction de la somme restant due et qui peut être inférieur ou supérieur à la somme initialement envisagée (remise d'ordre accordée suite à un stage, un voyage...)



Coupon à rendre avec le dossier d'inscription uniquement pour les élèves internes

INTERNAT – PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Nom et prénom de l'élève : _____ Classe (à la rentrée de septembre 2022) : _____

Nom du responsable financier : _____

Elèves internes en 2021/2022

- **Vous étiez en prélèvement automatique pendant l'année scolaire 2021/2022, merci de cocher l'une des cases suivantes :**
 - Je souhaite poursuivre les prélèvements automatiques pour régler les frais d'internat 2022/2023. Je n'ai pas besoin de remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-joint mais **je fournis un R.I.B.**
 - Je ne souhaite pas poursuivre les prélèvements automatiques. Je réglerai les frais d'internat par un autre moyen de paiement.
- **Vous n'étiez pas en prélèvement pendant l'année scolaire 2021/2022, souhaitez-vous opter pour le paiement de l'internat par prélèvement automatique pour l'année scolaire 2022/2023 ?**
 - OUI, veuillez remplir le mandat SEPA et fournir un R.I.B.
 - NON

Elèves intégrant pour la 1^{ère} fois l'internat à la rentrée 2022/2023

Souhaitez-vous opter pour le paiement de l'internat par prélèvement automatique ?

- OUI, veuillez remplir le mandat SEPA et fournir un R.I.B.
- NON

Date : _____

Signature : _____

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE POLYVALENT M. Genevoix à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE POLYVALENT M. Genevoix.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 68 ESD 8139C3

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE POLYVALENT M. Genevoix

Adresse : 51, Route d'Avril sur Loire

Code postal : 58300

Ville : DECIZE

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

				()
--	--	--	--	---	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE POLYVALENT M. Genevoix. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE POLYVALENT M. Genevoix.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



**ACADÉMIE
DE DIJON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement scolaire :

Classe :

Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :
courrier joint : Oui Non

**Photo
à
agrafer**

FICHE INFIRMERIE

NOM : Prénom : Né(e) le :

VACCINATIONS :

Exclusivement pour les élèves qui intègrent l'établissement, joindre une photocopie **nominative** des pages « Vaccinations » du carnet de santé. (article L.3111-2 du code de la santé publique).

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant :

- Votre enfant porte-t-il des lunettes? Oui Non

Si OUI, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :

- Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus? Oui Non

Si OUI, nom du médecin ORL qui le suit :

- Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier? Oui Non

Si OUI, lequel? :

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier? Oui Non

(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapique)

Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant :

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)? Oui Non
- Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI? Oui Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.

S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? Oui Non

- Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement :

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature du responsable légal n°1

et / ou

Signature du responsable légal n°2

A le

A le

Vos données sont collectées par l'établissement

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).

Établissement scolaire : Année scolaire :

Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire.

Fiche de renseignements en cas d'urgence

Identité de l'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

N° de téléphone portable de l'élève majeur :

Identité des responsables légaux :

Responsable légal n°1 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°1:

N° de téléphone portable :

Responsable légal n°2 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°2:.....

N° de téléphone portable :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible.

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

1 : 2 : 3 :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-centre 15.

Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire.

Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou de service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) :

(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Oui Non

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) :

(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire)

oui non

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ?

oui non

Si oui et/ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et/ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche infirmerie confidentielle à remettre, sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier,

Lors de la 1ère inscription dans l'établissement, merci de fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche infirmerie confidentielle, sous enveloppe cachetée à l'attention de personnel infirmier de l'établissement,

Signature responsable légal n°1

Signature responsable légal n°2

Vos données sont collectées par l'établissement

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dgd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comté - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenay, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage)

Demande de transfert du dossier médical

Uniquement pour les nouveaux élèves

Classe :

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : Lieu de naissance

ETABLISSEMENT où est inscrit l'élève :

NOM : Lycée Maurice Genevoix

N° 51 Route d'Avril-sur-Loire

Code postal : 58300

Commune : DECIZE

Classe :

ETABLISSEMENT d'où vient l'élève :

NOM :

N° - Rue :

Code postal :

Commune :

Classe :

Date de la réponse :

(1) DOSSIER COMPLET - DOSSIER INCOMPLET - DOSSIER NON TROUVE

(1) encadrer la mention utile

En retour :

Elève non inscrit à l'école indiquée

Autres raisons de non envoi :

AUTORISATION DE SORTIE

Année scolaire 2022/2023

Cocher selon le régime de l'élève : **INTERNE** **DP & EXTERNE**

Date de naissance :Elève majeur

Selon les termes du règlement intérieur de l'établissement, les élèves mineurs ne sont pas autorisés à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de leur emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.

Néanmoins, si les parents le désirent, ils peuvent autoriser leur enfant à sortir en signant l'autorisation ci-après :

Je soussigné(e)

responsable légal de l'élève Classe

Autorise *

N'autorise pas *

celui-ci pour l'année scolaire 2022-2023 à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de son emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.

POUR LES ÉLÈVES INTERNES :

A - Organisation des entrées et des sorties de l'élève interne

1. Entrée à l'internat le lundi à partir de 7h45

2. Sortie de l'internat le vendredi à 17h15 au plus tard

B – Sortie libre du mercredi après-midi

- Les élèves sont autorisés à sortir librement le mercredi de 13h30 à 18h30
- Dans le cas contraire, les familles fourniront un courrier de non autorisation à la Direction de l'établissement. Les élèves se rendront alors dans les salles de travail autorisées.

Autorise *

N'autorise pas *

Les sorties pour l'année scolaire 2022-2023

(*) cochez selon votre choix

Je dégage le lycée de toute responsabilité durant le temps de sortie.

Fait à, le/...../.....

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Signature de l'élève

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Elève : Classe :

Monsieur, responsable légal 1:

Madame, responsable légal 2:

PRONOTE * Cocher selon votre choix

Nous autorisons*

Nous n'autorisons pas* la prise de vue de notre enfant à titre gratuit et son utilisation à des fins pédagogiques dans Pronote pour illustrer le trombinoscope et les bulletins pour l'année scolaire 2022/2023

PHOTO DE CLASSE :

Nous autorisons*

Nous n'autorisons pas* la prise de vue de notre enfant pour réaliser la photo de classe pour l'année scolaire 2022/2023

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés

Fait à, le/...../.....

Signature :

La Maison des Lycéens (MDL) du Lycée Maurice Genevoix

La Maison des lycéens est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de créer des projets, de faire des sorties, de participer à des animations, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes.

Créée en 1991, la Maison des Lycéens est une association devenue obligatoire dans tous les lycées en 2010, se substituant au Foyer Socio-Educatif (F.S.E.).

La Maison des lycéens est une association déclarée, qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif, écologique et humanitaire.

Pour participer aux activités de la MDL (clubs, sorties culturelles, bal de promo, aménagement de la cafet' des élèves, journée de la Rose, ...) l'adhésion est obligatoire.

Les adhésions contribuent grandement au financement des actions organisées par la MDL

Cotisation : Six (6)€

Règlement : Privilégier le règlement par chèque à l'ordre de la "MDL du lycée Maurice Genevoix".

Le bulletin d'adhésion ainsi que le moyen de paiement sont à remettre lors de l'inscription de votre enfant.

- Merci d'indiquer le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos du chèque.

- Remplir le bulletin ci-dessous ...



-----A découper-----

-----A découper-----

Bulletin d'adhésion à la MDL du Lycée Maurice GENEVOIX

Je soussigné(e) élève en classe de

Verse la somme de 6 (six) euros

Par chèque, agraffé à ce coupon

En espèces

souhaite m'investir dans l'association (être candidat au conseil d'administration de la MDL)

souhaite déjà proposer une idée, une animation, ou un club :

Cocher la case qui convient :

Je suis majeur :

J'autorise (1)

Je n'autorise pas (1)

l'Association MDL du lycée Maurice Genevoix à me filmer ou à me photographier et à utiliser mon image dans le cadre des activités de l'association .

Je suis mineur :

Je soussigné(e) agissant en tant que parent ou tuteur légal responsable

de l'élève

Autorise (1)

N'autorise pas (1)

l'Association MDL du Lycée Maurice Genevoix à filmer ou photographier, à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre des activités de l'association.

A , le

Signature du responsable légal et de l'élève :

En plus du cours d'EPS obligatoire, les élèves peuvent pratiquer les activités sportives de leur choix dans le cadre de l'Association Sportive. L'inscription est ouverte à **tous les élèves**, quels que soient leur niveau ou leur motivation (compétition ou loisir).

L'adhésion à l'AS permet aux élèves de participer à l'ensemble des activités proposées.



PROGRAMME DE LA SEMAINE

LUNDI	17h – 18h	MULTI-ACTIVITES (badminton, musculation, basket, volley, step, escalade, course à pied, foot ... selon vos souhaits)	+ Possibilité d'entraînements pour les équipes engagées en championnat
MARDI			
JEUDI			
MERCREDI	13h30 à 16h30 (ou plus)	CHAMPIONNAT UNSS TRADITIONNEL* contre d'autres lycées, dans différentes activités (cross, volley, escalade, badminton...), CHALLENGE INTER-LYCEES** (58) ou entraînement	
VENDREDI	17h – 18h	Entraînement de Volley-ball	

***CHAMPIONNAT TRADITIONNEL** : Différentes équipes sont constituées au sein de l'AS. Elles rencontrent d'autres lycées, au niveau départemental, académique, voir national. Les horaires du mercredi sont alors ajustés en fonction des déplacements à effectuer.

****CHALLENGE INTER-LYCEES** : Les différents lycées de la Nièvre se rencontrent durant 6 demi-journées dans des activités de pleine nature : kayak-polo, escalade, course d'orientation, biathlon, raid multi-activités... Chaque équipe remporte des points pour son lycée.

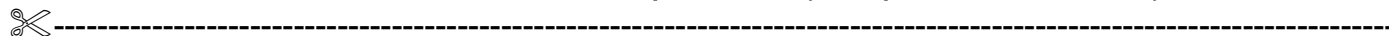
!!! Consultez les affiches au gymnase chaque semaine !!!
ou sur Facebook AS Maurice Genevoix

FOURNIR A L'INSCRIPTION

- l'autorisation parentale ci-dessous
- 15 € d'inscription (espèces ou chèque à l'ordre de l'AS Lycée Maurice Genevoix)



✂ **tee-shirt de l'AS en vente au prix de 10 € (inscription + teeshirt = 25 €)**



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (n° de tel :),
autorise l'élève né(e) le en classe de
à pratiquer les activités proposées par l'Association Sportive du Lycée M. Genevoix.

Déjà licencié à l'AS du lycée l'an dernier : OUI NON **N° portable élève** :

Droit à l'image : Des prises de vue sont régulièrement effectuées afin de promouvoir les activités de l'AS. Certaines images sont diffusées sur le site internet du lycée, le compte Facebook de l'AS ou dans la presse.

- J'autorise les prises de vue de mon enfant dans le cadre de l'AS.
- Je n'autorise pas les prises de vue de mon enfant.

J'autorise les professeurs et accompagnateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Fait à, le

Signature du responsable légal :